

Communiqué de presse / le 8 mai 2020

COVID-19: la HES-SO alloue 1,7 million de francs pour soutenir les étudiant-es en difficulté financière

Le Comité gouvernemental de la HES-SO a décidé sur proposition du Rectorat de créer un dispositif d'aide d'urgence de 1,7 million de francs pour soutenir les étudiant-es impactés financièrement par la pandémie. Ce soutien financier vise à éviter la précarisation de leur situation et à leur permettre de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

Les mesures de protection de la population prises par les autorités dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID-19 ont un impact important sur la situation économique des étudiant-es. Deux tiers des 21'000 étudiant-es de la HES-SO travaillent en parallèle à leurs études, souvent avec des contrats temporaires et de durée déterminée.

Consciente que la perte de ces revenus entraîne un risque important de précarisation des étudiant-es et peut compromettre la poursuite de leurs études, la HES-SO crée un dispositif d'aide d'urgence doté de CHF 1,7 million. L'intégralité des moyens sera mise à disposition des hautes écoles de la HES-SO qui en assureront la redistribution à leurs étudiant-es immatriculé-es dans une formation bachelor ou master, selon des principes cadres inspirés du dispositif déjà mis en place par la HES-SO Genève.

Les étudiant-es ayant perdu leur emploi suite à la crise pourront solliciter un soutien mensuel temporaire de CHF 600 maximum par mois. Par ailleurs, un soutien unique de CHF 600 au maximum pourra être accordé aux étudiant-es pour le règlement de factures médicales non remboursées par les assurances et liées à la pandémie, pour eux-mêmes ou leur(s) personne(s) à charge. Un même soutien unique de CHF 600 au maximum pourra être accordé pour l'achat de matériel ou de services informatiques nécessaires pour suivre les cours à distance.

Ce dispositif d'aide d'urgence est financé par les cantons partenaires de la HES-SO (Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Vaud, Valais), via la réallocation de montants non-affectés aux comptes 2019 ainsi que l'utilisation d'un fonds préexistant destiné au soutien aux étudiant-es. Les représentant-es des étudiant-es et du personnel réunis sous l'égide du Conseil de concertation de la HES-SO saluent unanimement et avec enthousiasme la création de ce dispositif.

Contact

- Olivier Curty, président du Comité gouvernemental de la HES-SO, Conseiller d'Etat, + 41 26 305 24 00
- Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, + 41 79 592 79 06